



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 30 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENEAUX - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU - Philippe LOMBARD - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Sarine VELLA
Céline DI DOMENICO à Karine REGOBIS
Didier JUAREZ à Gérard BAKINN
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX
Séverine GALBRUN à Serge SANTARELLI

Secrétaire de séance : Patrick LOMBARD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 05
Votants : 29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2023/01 :

Modification de la composition de la commission permanente « Culture, évènementiel, Tourisme »

Envoyé en Préfecture le :
Publié le :

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

Délibération N°2023/01

Objet : Modification de la composition de la commission permanente « Culture, évènementiel, Tourisme »

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°3 du 27 septembre 2021, créant sept commissions municipales permanentes, fixant le nombre et désignant ses membres par commissions.

Vu la délibération n°4 du 28 novembre 2022 modifiant la composition des commissions municipales permanentes ;

Vu la possibilité pour le Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination ;

Vu l'avis de la Commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale » en date du 16 janvier 2023 ;

Considérant la démission d'un conseiller municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide** :

- **DE RENONCER** au vote à bulletin secret pour cette nomination et décide à l'unanimité de voter à main levée ;
- **DE DESIGNER** selon les modalités prévues dans la délibération n°3 du 27 septembre 2021, les membres suivants pour chaque commission ;

1ère commission : Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Gérard BAKINN	1 Florence SCHAMBEL
2 François FASCIAUX	2 Claude CHALVIN
3 Karine REGOBIS	
4 Daniel SUAREZ	

2^{ème} commission : Vie scolaire, Education et Jeunesse

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Anne-Sophie RUELLE	1 Séverine GALBRUN
2 Céline DI DOMENICO	2 Céline GRANGE
3 Jean-Marc GRAND	
4 Fabien MYLY	

3^{ème} commission : Associations, Sports

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Yasmine GONAY	1 Christian GIRAUD
2 Cécilia BOURGIN	2 Céline GRANGE
3 François FASCIAUX	
4 Sébastien GRIVEL	

4^{ème} commission : Aménagement du territoire, Urbanisme

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Jacques DECHENAUX	1 Serge SANTARELLI
2 Jean-Marc GRAND	2 Guillaume CARASSIO
3 Colette ROULLET	
4 Sarine VELLA	

5^{ème} commission « Culture, Événementiel, Tourisme »

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Colette ROULLET	1 Christian GIRAUD
2 Gaëlle FAOU	2 Claude CHALVIN
3 Patrick LOMBARD	
4 Michelle NOWAKOWSKI	

6^{ème} commission : Travaux, Voiries, Accessibilité, Risques Majeurs »

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Jean-Marc GRAND	1 Serge SANTARELLI
2 Jacques DECHENAUX	2 Guillaume CARASSIO
3 Nathalie CHEVALIER	
4 Sylvain GARREAU	
5 Didier JUAREZ	
6 Daniel SUAREZ	

7^{ème} commission : Développement durable, Environnement, Mobilité

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Daniel SUAREZ	1 Florence SCHAMBEL
2 Gérard BAKINN	2 Guillaume CARASSIO
3 Gaëlle FAOU	
4 Michelle NOWAKOWSKI	

- **DIT** que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°4 du 28 novembre 2022 pour la 5^{ème} commission « Culture, Événementiel, Tourisme »,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

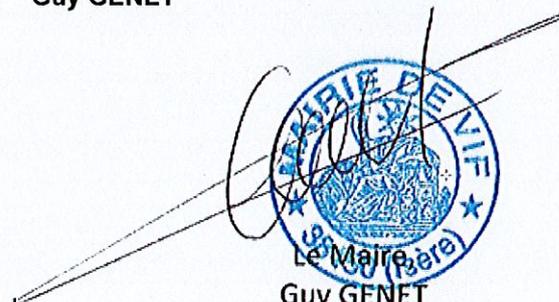
Signé électroniquement le 01/02/2023

Le représentant de l'autorité territoriale,
Guy GENET

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 21

Abstention : 8



Le Maire
Guy GENET